

# CHARTRE

## JURY RÉGIONAL

.....

### Le jury



Les jurés peuvent être :

- 1 - des professionnels du secteur artistique et des médias
- 2 - des spectateurs motivés par la création théâtrale

La personne désirant devenir juré doit :

- 1 - faire valoir son intérêt pour le théâtre auprès du référent dont il dépend
- 2 - être consciente de l'engagement que cette mission nécessite en terme de temps et d'énergie
- 3 - adhérer à l'esprit des Cyranos et de la FSI, ainsi qu'à la mission définie ci-après

### Mission



Le juré doit assister à un minimum de 12 spectacles parmi les spectacles éligibles mentionnés sur le site des Cyranos et ce, dans 5 théâtres différents. Au-delà de 12 spectacles, son vote sera valorisé selon la méthode décrite en annexe.

**a** - Le juré ne peut se faire représenter par une tierce personne. Il peut être accompagné. Les accompagnants non jurés bénéficient du tarif réduit en vigueur au moment de la réservation. Ce tarif varie en fonction des théâtres.

**b** - Le théâtre n'est pas tenu de réserver un quota de places par date pour les jurés. Aussi, il appartient à chaque juré de s'organiser à l'avance pour réserver sa place (une invitation par juré).

**c** - Le référent après validation du Bureau se réserve le droit d'exclure du jury le membre qui porterait atteinte à l'image des Cyranos ou qui refuserait de présenter sa pièce d'identité ou tout justificatif de son adhésion aux Cyranos lors de sa venue dans un théâtre, si cela lui est demandé.

### Le vote

- Le juré vote à la fin de la période définie par les Cyranos dans les différentes catégories.
- Il vote via un lien envoyé par le Bureau.
- Il juge les spectacles uniquement sur le plan artistique et n'est pas tenu de justifier son choix. S'il estime qu'aucun CYRANO ne se justifie, dans quelque catégorie que ce soit, il peut s'abstenir de voter.

### Validation du juré

- Le juré réside et vote dans la région dans laquelle il a été nommé juré.
- Le juré est recruté par le référent sur dossier et/ou par entretien, choix validé par le Copil et entériné par le Bureau
- La durée de son mandat correspond à celle de la saison en cours
- Il s'acquiesce d'une cotisation annuelle à la FSI Les Cyranos non remboursable

Le signataire de la chartre s'engage à respecter tous les points énoncés précédemment.

Nom:

Prénom:

Profession:

Tél:

Mail:

Date et signature :  
(mention référent ou co-référent)

